



PRODUCENT ROLET | ŻALUZJI

## TERMES DE SERVICE

1. Une demande de service doit être soumise par écrit au point de vente où le produit a été acheté, accompagnée d'une preuve d'achat.
2. La condition pour accepter une réclamation (appel de service) est le règlement complet du montant dû pour les marchandises livrées.
3. En cas d'appel de service injustifié, le client sera facturé pour les coûts de traitement de la réclamation encourus par le fabricant. Les raisons les plus courantes des appels de service injustifiés comprennent, entre autres :
  - Utilisation du produit contrairement à son objectif prévu ou éléments de menuiserie provenant d'un autre fabricant,
  - Installation électrique mal préparée,
  - Mauvaise connexion à l'installation électrique,
  - Mauvaise manipulation (stores manuels – secousses, coups),
  - Facteurs externes, cambriolages,
  - Modifications structurelles et réparations effectuées par des personnes non autorisées,
  - Mauvaise installation, constatée par le technicien de service de FILL Sp. z o.o.,
  - Dommages mécaniques lors de la réception des marchandises,
  - Actes de la nature,
  - Gel (éviter les tirages brusques et s'abstenir d'ouvrir ou de fermer les stores ou les portes, en particulier lors de l'utilisation d'un moteur sans protection contre les surcharges).

Liste de prix générale des coûts:

- Coût de déplacement aller simple depuis le siège de la société : 32-640 Zator, Staszica 7 - 3,00 PLN net/km
- Pièces de rechange, selon la liste de prix en vigueur
- Temps de travail du service – 170,00 PLN net/par heure commencée.

Le coût de l'installation comprend une visite de l'équipe d'installation. S'il n'est pas possible de terminer l'installation, par exemple, ajuster la porte ou le store, installer des enrouleurs, etc., le client encourra des coûts supplémentaires de déplacement et de service. Les coûts sont calculés, entre autres, sur la base du protocole préparé par le technicien de service de FILL Sp. z o.o.

4. L'installation des produits doit être effectuée par des équipes de montage qualifiées conformément au projet, aux instructions d'installation et aux principes de l'art de la construction. L'installation ne doit pas limiter l'accès libre à la trappe de révision (de service). Les installations électriques doivent être réalisées par des personnes titulaires de permis SEP.
5. En cas d'intégration d'éléments du store ou de la porte (guides, trappe de révision, boîte), le client est tenu de fournir à ses frais un accès libre au technicien de service permettant la réparation du store ou de la porte.
6. Les défauts visibles sont des écarts concernant les dimensions, les divisions, les couleurs et les dommages mécaniques tels que les rayures, les fissures, etc. En cas de défauts visibles, le client qui décide d'installer le produit défectueux perd le droit de le réclamer et de demander une réparation.
7. La suppression d'un défaut ou la réparation par le remplacement du produit défectueux par un produit exempt de défauts ne constitue pas un motif de prolongation de la période de garantie.
8. FILL SP. z o.o. se réserve le droit de modifier la décision concernant l'étendue de la responsabilité pour les dommages (destruction) du store ou de la porte tout en acceptant de soumettre la question à un expert indépendant ou à un institut convenu par les deux parties.